

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE PATRICE MARTIN-LALANDE

Député de Loir-et-Cher
Mercredi 21 décembre 2011

*

Patrice MARTIN-LALANDE:
La loi n'est pas le moyen le plus approprié
pour lutter contre les dénis de l'histoire

Patrice MARTIN-LALANDE avait cosigné la proposition de loi n°3842 présentée par Valérie BOYER sur 2 sujets:

- la transposition du droit communautaire sur la lutte contre le racisme;
- et la répression de la contestation de l'existence du génocide arménien.

Patrice MARTIN-LALANDE confirme son soutien à la première partie de cette proposition de loi, mais exprime son opposition à la seconde partie qu'il ne votera pas.

En effet, Patrice MARTIN-LALANDE a la conviction que ce type de disposition ne constitue pas le moyen le plus approprié de défendre les intérêts moraux et l'honneur des victimes, ni de sanctionner l'apologie, la négation ou la banalisation des crimes de génocide, crime de guerre ou crime contre l'humanité.

*

**